

Cap 22... (mars) 1ère salve !

Fantasques, voir fantasmatiques, selon les propos du DG vis à vis de nos craintes sur CAP 22 , la Cour des Comptes vient de rendre un rapport de 28 pages sur la douane qui prouve, si nécessaire, que la CGT avait raison...!

La Cour des Comptes formule donc [les recommandations suivantes](#), reprises en pages 307 à 335 :

- 1. Transférer à la DGFIP** la gestion de la taxe sur les maisons et cercles de jeux ou l'impôt éventuellement appelé à la remplacer ;
- 2. Réexaminer la TSVR** dans le cadre d'une réforme d'ensemble de la fiscalité sur les transports ; (*première salve contre le SNDFR...!*)
- 3. Mettre fin au système coûteux** des remboursements de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et lui substituer un autre mécanisme ; (*là, on achève le SNDFR...!*)
- 4. Supprimer les taxes** sur les farines et les céréales et relever à due concurrence les autres taxes affectées aux organismes bénéficiaires ;
- 5. Transférer aux autorités portuaires** la gestion des droits de port ; (*merci le CDU...!*)
- 6. Fixer une échéance rapprochée** pour la mise en service du projet de portail unique dématérialisé pour l'immatriculation, la francisation des navires et la gestion du DAFN
- 7. Systématiser et rendre obligatoire** pour tous les redevables l'utilisation d'applicatifs informatiques permettant la télédéclaration et le télépaiement des taxes gérées par la Douane, ainsi que la dématérialisation des déclarations des opérateurs de la filière vitivinicole (casier viticole informatisé, déclarations récapitulatives mensuelles) ; (*CIEL quand tu nous tiens...!*)
- 8. Réduire fortement le nombre** des implantations locales en concentrant l'exercice des missions fiscales sur quelques sites ; (*plus de centralisation de la fiscalité et fini la proximité...!*)
- 9. Organiser le transfert** de la fonction de recouvrement de la Douane à la DGFIP (*information confirmée aussi par le DG de FIP lors d'un comité technique de réseau..., merci à notre DG pour la transparence ...!*)

En espérant tout de même que ce rapport ne soit pas suivi d'effet par notre direction générale comme elle l'a fait avec les recommandations du défenseur des droits contre une DI n'aimant pas les agents malades... !

Face à ces nouvelles attaques contre la Douane,
nous appelons l'ensemble des douanier·e·s,
à se mobiliser en masse,
le 22 mars prochain,
à l'appel de l'intersyndicale des trois fonctions publiques.

